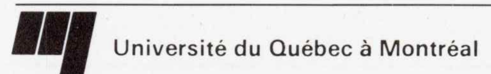


en collaboration avec

UNIVERSITÉ
CONCORDIA

Programme de doctorat en sciences des religions



en collaboration avec

UNIVERSITÉ CONCORDIA

Programme de doctorat en sciences des religions

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE DOCTORAT

1. Objectifs du programme de doctorat en sciences des religions

En assumant la responsabilité conjointe d'un doctorat en sciences des religions, les universités du Québec à Montréal et Concordia entendent établir un milieu élargi où puisse se développer et se reproduire une expertise de haut niveau dans le domaine de l'étude non-théologique des manifestations religieuses. Le programme vise à intégrer ses candidats et candidates dans l'aire des débats contemporains où se poursuit le projet d'une étude scientifique de la religion en général et des traditions religieuses particulières. Il leur permet de se spécialiser en faisant porter leur recherche dans l'un des quatre domaines suivants: la théorie de la religion, la religion au Québec, l'éthique comparée et les études juives. Ce faisant, le programme veut former des personnes aptes à travailler dans les secteurs de l'éducation supérieure, de la recherche et de l'information. On espère ainsi, plus largement, contribuer à la clarification, à la discussion et à la solution des questions d'ordre religieux et moral qui se posent à toute personne et à toute société en cette fin de siècle, comme celles soulevées par la continuité de l'expérience religieuse traditionnelle, l'apparition des sectes et des groupes nouveaux, les nombreux débats d'ordre éthique autour de la mort, du suicide, de la justice sociale, de la violence, du contrôle de la vie, de la convivialité planétaire, de l'environnement, de l'éducation, etc.

2. Les orientations du programme

Les deux équipes professorales de l'UQAM et de Concordia optent pour une étude multidisciplinaire et interdisciplinaire, utilisant diverses approches pour éclairer les données de la religion en général et les diverses traditions religieuses historiques. Une attention particulière est portée aux relations existant entre la religion et les autres aspects de la culture et de la société, et surtout aux rapports existant entre éthique et religion. L'Université Concordia maintient ses deux concentrations dans les domaines de l'éthique comparée et des études juives. L'UQAM y ajoute, de son côté, le secteur de l'étude de la religion au Québec et le secteur théorie de la religion.

On obtient ainsi les quatre champs suivants:

A) Éthique comparée

Ce champ de concentration implique l'analyse comparative des systèmes de valeurs à l'oeuvre dans la société pour autant qu'ils ont été influencés par les diverses traditions religieuses et idéologiques, et réciproquement. Il inclut l'analyse et la comparaison des éthiques sociales et économiques des traditions religieuses et idéologiques et leur effet sur les valeurs, normes, lois et "ethos" des sociétés dans lesquelles elles se trouvent. L'éthique comparée examine la façon dont les éthiques sociales et économiques de ces traditions ont contribué à façonner le développement des sociétés et comment, à l'inverse, ces systèmes de valeurs ont été modifiés par les changements historiques dans les sociétés en développement, y compris dans la conjoncture actuelle de ces sociétés.

B) Études juives

Le département de religion de Concordia offre un M.A. en études juives depuis 1970. Ce champ de concentration est poursuivi au niveau doctoral dans des études du même type, mais à un niveau supérieur.

L'objectif du programme doctoral, quant à ce champ, est d'étudier le judaïsme selon les postulats et les méthodes de l'histoire des religions. On sait que, mise à part l'étude historique de la Bible, peu de travail a été réalisé, sur le judaïsme, selon l'approche spécifique de l'histoire des religions qui ne constitue d'ailleurs pas à l'heure actuelle l'approche dominante de la recherche sur le judaïsme. Le département de religion de Concordia est en voie de développer une nouvelle approche dans l'étude du judaïsme en introduisant la richesse des connaissances juives dans le cadre de l'histoire des religions. On voit comment la recherche sur le judaïsme se trouve ainsi stimulée par les postulats et les méthodes de l'histoire des religions et comment, inversement, les historiens des religions voient leurs méthodes et leurs perspectives enrichies, critiquées et modifiées dans la rencontre d'un univers aussi ancien, complexe et développé que celui des données et connaissances sur le judaïsme.

C) Théorie de la religion

Dans le contexte du projet conjoint, le champ de la théorie de la religion permettra l'analyse critique et le développement des caté-

gories permettant d'organiser les données et les perspectives à partir desquelles ces données sont interprétées. Dans la période moderne, les disciplines de l'histoire, de la théologie, de la philosophie, de la philologie et de la phénoménologie ont largement déterminé le cadre théorique à l'intérieur duquel les religions ont été analysées. Les précieux outils fournis par les sciences humaines et sociales, ainsi que leurs perspectives théoriques propres déployées dans l'étude des phénomènes socio-culturels, ont également marqué l'examen critique des principales traditions religieuses. Les disciplines sociologiques, anthropologiques et psychologiques, notamment, ont fourni des perspectives théoriques enrichissantes à l'étude des faits religieux. Il faut cependant reconnaître que l'étude de la religion, surtout quand il s'agit des grandes traditions religieuses de l'Occident, s'est souvent opérée sans appareil théorique suffisamment raffiné comme sans perspectives comparatistes suffisamment élaborées.

Depuis des années, à l'UQAM comme à Concordia, ce secteur de l'histoire des différents paradigmes théoriques ayant orienté l'étude des religions tout particulièrement depuis le dix-neuvième siècle, fait l'objet de recherches et de publications. La question des rapports entre approches théologiques et non théologiques, celle de la multidisciplinarité et de l'interdisciplinarité où se situent les travaux concernant la religiologie, tout cela se place au centre des recherches méthodologiques et épistémologiques qui ont cours à l'échelle internationale et constitue un apport spécifique de notre programme dans le champ le plus large des disciplines prenant les manifestations religieuses pour objet.

D) La religion au Québec

Depuis l'ouverture de l'UQAM, en 1969, le département des sciences religieuses a accordé une place importante à l'étude de la religion au Québec, autant dans sa forme chrétienne que dans ses aspects les plus divers: autres religions et spiritualités, dimensions religieuses (aspects mythiques et rituels) des phénomènes sociaux et culturels, etc. Une partie importante des programmes de premier cycle a été consacrée à cette approche spécifique au département. Par ailleurs, un programme de maîtrise lancé en 1971 porte précisément sur la religion au Québec. De nombreuses recherches d'étudiants-es et de professeurs-es ont été poursuivies dans le cadre de ce programme.

Dans ce champ on étudiera donc l'ensemble des phénomènes religieux, passés et présents, qui se situent à l'intérieur de l'espace qué-

bécois, tout en les rattachant, pour mieux les comprendre, aux grands courants religieux et spirituels qui se développent dans le monde et la culture contemporaine. On examinera ainsi le catholicisme, ses représentations, ses institutions, ses transformations et son processus de transmission, les diverses formes de protestantisme, les nouveaux groupes d'inspiration chrétienne, le judaïsme québécois, les mythologies et rituels amérindiens, les groupes et mouvements religieux d'inspiration orientale et les diverses formes d'ésotérisme.

Ce champ d'étude comprend également les phénomènes de sécularisation et de déplacements du sacré; il s'agit là des rapports existant entre la religion et les éléments de la culture ou de la civilisation: l'éthique (et l'enseignement moral), le socio-politique, le psychologique, l'esthétique (art, littérature), la science et la technologie, l'éducation, etc.

3. La structure du programme

Elle sera fondamentalement la même dans les deux universités, avec des différences mineures liées à des traditions académiques que nous souhaitons continuer.

Le programme (90 cr.) comporte [1]:

À l'UQAM	À Concordia
1. une scolarité de trente (30) crédits répartis comme suit:	1. une scolarité de trente (30) crédits répartis comme suit:
1.1 un séminaire obligatoire pour tous,toutes	1.1 un séminaire obligatoire pour tous,toutes
REL 8000: Questions fondamentales en religion et éthique comparée (6 cr.)	REL 890: Questions fondamentales en religion et éthique comparée (6 cr.)
1.2 un séminaire choisi parmi les suivants selon la concentration de l'étudiant-e:	1.2 un séminaire choisi parmi les suivants selon la concentration de l'étudiant-e:

(1) **Note:** Malgré le fait que normalement ceux,celles qui s'inscrivent au REL 8101 (REL 891) ou au REL 8102 (REL 892) seront inscrits-es à Concordia et que ceux,celles qui s'inscrivent au REL 8103 (REL 893) ou au REL 8104 (REL 894) seront inscrits-es à l'UQAM, il peut y avoir des cas rendant nécessaire l'inscription des séminaires d'une université dans les documents de l'autre; d'où la double numérotation.

À l'UQAM (suite)	**À Concordia** (suite)
REL 8101: Études en éthique (6 cr.) REL 8102: Études juives (6 cr.) REL 8103: Religion au Québec (6 cr.) REL 8104: Théorie de la religion (6 cr.)	REL 891: Études en éthique (6 cr.) REL 892: Études juives (6 cr.) REL 893: Religion au Québec (6 cr.) REL 894: Théorie de la religion (6 cr.)
1.3 six (6) cours tutoriaux ou lectures dirigées	1.3 trois (3) cours tutoriaux ou lectures dirigées de 6 crédits ou six (6) lectures dirigées de 3 crédits, choisis parmi les:
REL 8201: Lectures dirigées I (3 cr.) REL 8202: Lectures dirigées II (3 cr.) REL 8203: Lectures dirigées III (3 cr.) REL 8204: Lectures dirigées IV (3 cr.) REL 8205: Lectures dirigées V (3 cr.) REL 8206: Lectures dirigées VI (3 cr.)	REL 800-818 Études juives REL 820-839 Études en éthique comparée
2. un examen de synthèse de quinze (15) crédits sous forme de trois travaux écrits et d'un examen oral	2. un examen de synthèse (Comprehensive Examination) de quinze (15) crédits. L'examen est sous forme de trois travaux écrits et d'un examen oral, mais les crédits ne sont pas partagés entre les travaux.
REL 8301: Examen de synthèse I (5 cr.) REL 8302: Examen de synthèse II (5 cr.) REL 8303: Examen de synthèse III (5 cr.)	REL 860: Comprehensive Examination (15 cr.)
3. une thèse doctorale de quarante-cinq (45) crédits:	3. une thèse doctorale de quarante-cinq (45) crédits:
REL 9000: Thèse doctorale (45 cr.)	REL 870: Doctoral thesis (45 cr.)

La thèse doit porter sur un sujet se situant dans un des quatre champs de spécialisation définis plus haut et constituer une contribution importante de recherche dans le domaine étudié.

Une résidence de deux ans est exigée du,de la candidat-e.

Les étudiants-es admis-es au programme seront invités-es à faire partie d'une équipe de recherche oeuvrant dans leur champ de spécialisation dès leur entrée dans le programme afin de favoriser l'encadrement de leur formation en leur fournissant un environnement doté de ressources élargies.

4. Description des activités:

REL 8000/REL 890: Questions fondamentales en religion et éthique comparée

Ce séminaire obligatoire a pour objectif de poser et de débattre les questions de théorie, de méthode et d'épistémologie pertinentes dans l'étude actuelle de la religion et de l'éthique. Il permet aux étudiants-es dont les domaines de recherche spécialisée sont souvent assez éloignés les uns des autres d'approfondir un savoir disciplinaire commun par le moyen d'une appropriation critique de la littérature scientifique classique et contemporaine. Par le moyen d'un enracinement commun dans un champ bibliographique déterminé, le programme vise la création d'un profil disciplinaire fondamental chez ses candidats-es. D'une année à l'autre sa langue d'enseignement est alternativement le français et l'anglais.

REL 8101/REL 891: Études en éthique

REL 8102/REL 892: Études juives

REL 8103/REL 893: Religion au Québec

REL 8104/REL 894: Théorie de la religion

Ces séminaires ont pour objectif de faire participer l'étudiant-e dans le champ où il,elle se propose de poursuivre sa propre recherche doctorale, au déploiement concret d'un processus de recherche. Les participants-es pourront confronter aux travaux en cours du,de la professeur-e les premières versions de leur propre projet afin de mieux maîtriser le découpage d'une problématique, la formulation d'hypothèses et le choix de méthodes adéquates.

REL 8201: Lectures dirigées I

REL 8202: Lectures dirigées II

REL 8203: Lectures dirigées III

REL 8204: Lectures dirigées IV

REL 8205: Lectures dirigées V

REL 8206: Lectures dirigées VI

REL 800-818: Études juives

REL 820-839: Études en éthique comparée

Ces lectures ont pour objectif de permettre aux étudiants-es de procéder à un élargissement et à un approfondissement de la culture nécessaire pour la réalisation de leur recherche en bénéficiant de la direction constante de spécialistes et de la stimulation provoquée par la nécessité de maîtriser une littérature pour pouvoir en débattre critiquement avec leurs tuteurs-trices qui sont à même d'évaluer d'une façon continue le cheminement des candidats-es.

L'organisation de ces cours est la suivante: le,la professeur-e prépare, à la suite d'une consultation avec les étudiants-es concernés-es, une liste de lectures. Des rencontres périodiques ont lieu tout au long de cette activité au cours de laquelle l'étudiant-e prépare un texte d'une longueur déterminée basé sur les lectures. Ce texte est discuté, on traite des questions principales qu'il soulève et on choisit le thème de la prochaine rencontre.

REL 8301: Examen de synthèse I

Cet examen a pour sujet le champ de recherche particulier choisi par le,la candidat-e et permet de vérifier ses connaissances à ce propos.

REL 8302: Examen de synthèse II

Cet examen porte sur un sujet déterminé par le comité du programme et permet de vérifier les connaissances du,de la candidat-e dans un domaine important relié à la recherche.

REL 8303: Examen de synthèse III

Cet examen porte sur un sujet déterminé par le comité du programme et d'extension plus limitée que pour l'examen précédent. Il permet de vérifier les connaissances du,de la candidat-e dans un domaine très spécialisé relié à la recherche.

Lorsque vient le moment des examens de synthèse le,la candidat-e aura défini d'une manière assez précise son sujet de thèse. Les REL 8301, 8302, 8303 (REL 860) visent à favoriser et à contrôler l'aptitude du,de la candidat-e à discuter de la littérature scientifique pertinente. Ses bibliographies sont préparées par un-e professeur-e choisi-e pour son expertise dans un domaine particulier et c'est lui,elle qui prépare l'examen et en assure l'évaluation sous la direction générale du,de la directeur-trice du programme.

Un examen écrit de trois heures est requis pour chacun des REL 8301, 8302 et 8303 (REL 860), suivi, après la rédaction des trois textes, d'un examen oral d'une heure devant trois examinateurs-trices sous la présidence du,de la directeur-trice du programme. Ce n'est qu'après avoir réussi les diverses étapes de l'examen de synthèse que le,la candidat-e peut soumettre formellement son projet de thèse.

5. La gestion conjointe du programme

Pour respecter la nature conjointe du programme et permettre d'atteindre l'intégration maximale des ressources compatibles avec l'appartenance à deux institutions universitaires autonomes, les deux universités conviennent de s'inspirer des orientations suivantes:

1- La planification générale du programme, son contrôle et son évaluation appartiennent à un comité conjoint formé des deux directions de programmes d'études avancées et des deux directions départementales.

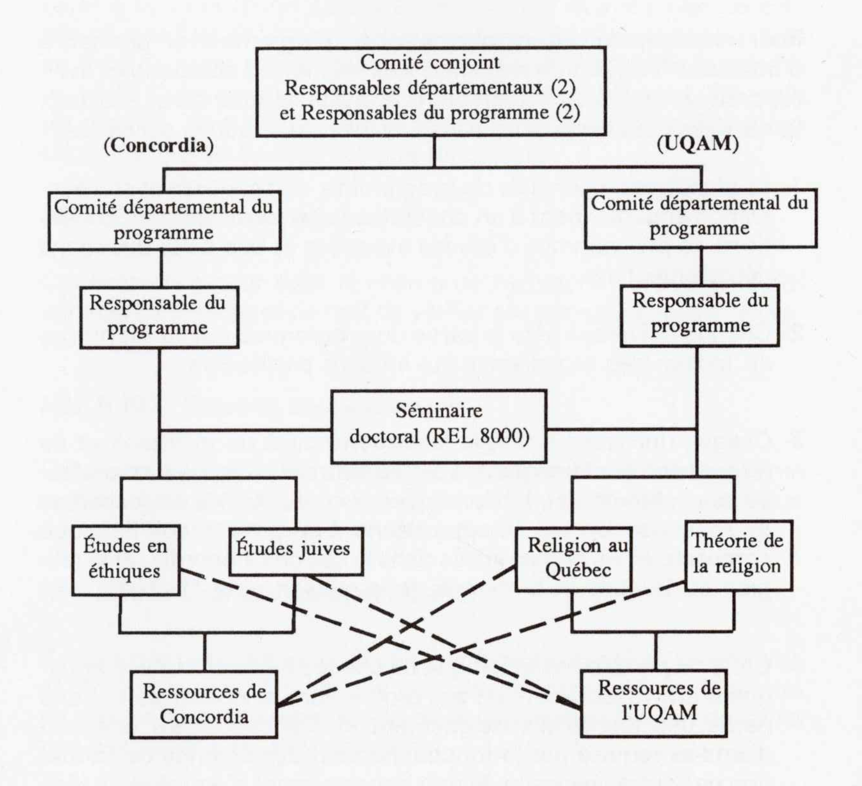
2- Chaque université gère la partie du programme qui lui est propre au moyen des organismes qui lui sont particuliers.

3- Chaque université possède la responsabilité de maintenir et de développer, par l'assignation des ressources adéquates en professeurs-es, secrétariat, bibliothèques, locaux, etc. les deux champs de spécialisation qui lui appartiennent en propre, soit l'éthique comparée et les études juives dans le cas de Concordia, et la religion au Québec et la théorie de la religion pour l'UQAM.

4- Cette responsabilité spécifique de chaque institution s'accompagne d'une disponibilité de ses professeurs-es pour assumer une partie des tâches d'enseignement et d'encadrement des étudiants-es requise par le fonctionnement des champs de formation de l'autre université, le tout dans un esprit d'équité et de réciprocité et bénéficiant d'une reconnaissance normale pour la tâche accomplie de la part de l'institution d'appartenance.

5- Les étudiants-es s'inscrivent dans l'université qui a la responsabilité du secteur de spécialisation dans lequel ils,elles souhaitent développer leur recherche. Leur cheminement sera déterminé par les règles générales des études avancées propres à leur université d'inscription.

Schéma organisationnel du programme conjoint



6. Renseignements généraux (UQAM)

6.1 Conditions et procédures d'admission

A. Conditions:

- Le,la candidat-e doit détenir une maîtrise ou l'équivalent en sciences religieuses ou détenir le grade de bachelier et posséder les connaissances requises et une formation appropriée.

- Le,la candidat-e doit également présenter et faire approuver l'esquisse d'un projet de recherche dans l'une ou l'autre université, selon le domaine choisi, et accepter qu'un-e professeur-e ou un-e chercheur-euse de l'un des deux établissements le,la dirige dans son travail de recherche. Il doit aussi se soumettre à une entrevue devant le sous-comité d'admission qui juge des aptitudes à la recherche du,de la candidat-e.

- Le,la candidat-e doit aussi posséder une connaissance suffisante de la langue anglaise et de toute autre langue propre aux sources primaires de la thèse.

B. Capacité d'accueil:

Le programme n'est pas contingenté.

C. Méthodes et critères de sélection:

Évaluation, par ordre d'importance, de:

- la qualité du dossier académique;
- la pertinence et la cohérence du projet de thèse en regard des objectifs du programme;
- les lettres de recommandation;
- l'acceptation de la direction de la thèse par un-e professeur-e du département concerné.

Une entrevue avec le sous-comité d'admission et d'évaluation est exigée notamment dans le cas où l'esquisse du projet de recherche soumis par le,la candidat-e présente peu d'adéquation par rapport aux orientations du programme.

6.2 Procédures d'inscription et de réinscription

Aux dates prescrites à cette fin, l'étudiant-e doit se présenter au,à la responsable du programme afin de compléter les formalités d'inscription ou de réinscription.

L'inscription ou la réinscription consiste à choisir parmi l'ensemble des activités qui composent le programme auquel l'étudiant-e a été admis-e, celles qu'il,elle désire suivre.

En aucun cas, l'étudiant-e ne peut être inscrit-e à un programme auquel il,elle n'a pas, au préalable, été admis-e.

L'étudiant-e en rédaction de thèse est cependant obligatoirement tenu-e de s'inscrire à chaque session, y compris l'été.

Aucun-e étudiant-e ne pourra être inscrit-e simultanément à des programmes distincts.

6.3 Modification d'inscription

Une modification d'inscription permet d'effectuer un ou plusieurs changements au plan de cours d'un-e étudiant-e.

Toute modification devra être consignée sur le formulaire intitulé "Modification d'inscription" et approuvée par le,la responsable du programme. La date qui y figurera et qui est seule valide auprès des différents services concernés, doit être celle du jour où cette modification a été acceptée par le registrariat.

Les changements au plan de cours autorisés à figurer sur ce formulaire peuvent être:

- l'ajout d'un ou plusieurs cours ou activités (avant la fin de la deuxième semaine qui suit le début des cours);
- l'abandon d'un ou de plusieurs cours ou activités.

Tout cours abandonné avant la fin de la deuxième semaine qui suit le début des cours n'apparaît pas sur le dossier universitaire. Tout abandon de cours ultérieur entraînera la mention "abandon" ou "échec" selon qu'il sera signifié "avant" ou "après" la fin de la dixième semaine qui suit le début des cours.

6.4 Annulation d'une inscription ou d'une réinscription

L'étudiant-e qui désire annuler son inscription ou sa réinscription doit le signifier le plus rapidement possible, PAR ÉCRIT, au bureau du registraire. La lettre de l'étudiant-e est seule valable pour une annulation totale et la date de réception de celle-ci, par le bureau du registraire, sera retenue par les services concernés.

6.5 Évaluation et sanctions d'études

L'évaluation des résultats est l'appréciation, au moyen d'un ensemble varié de méthodes, de tous les résultats obtenus par un-e étudiant-e par rapport aux objectifs définis du doctorat. Elle est continue et progressive en ce qu'elle apprécie au fur et à mesure le rythme des progrès de l'étudiant-e. L'évaluation porte sur toutes les activités du programme de doctorat.

Pour chacune des activités créditées, l'étudiant-e reçoit une note exprimée selon le barême suivant:

A - excellent	(4)
B - très bien	(3)
C - bien	(2)
D - passable	(1)
E - échec	(0)

L'étudiant-e régulier-ère dont la moyenne cumulative est égale ou supérieure à 2.0 mais inférieure à 2.5 peut être assujetti-e par le sous-comité d'admission et d'évaluation à certaines restrictions dans la poursuite de ses études.

Tout-e étudiant-e régulier-ère est automatiquement exclu-e de son programme si sa moyenne cumulative est inférieure à 2.0 après neuf crédits ou plus. Il,elle en est avisé-e par le registrariat.

L'étudiant-e au doctorat qui subit un échec dans plus d'une activité de son programme est exclu-e du programme.

6.6 Durée du programme de doctorat

La durée minimale du programme de doctorat est de six sessions. Durant au moins six sessions, l'étudiant-e doit se consacrer prioritairement à la poursuite de son programme d'études.

La durée maximale du programme de doctorat, y compris le dépôt de la thèse, est de six ans à compter de l'inscription initiale au programme.

6.7 Statut d'absent-e

Exceptionnellement et préalablement à une période d'absence, un-e étudiant-e peut obtenir, si il,elle le demande et sur recommandation de son,sa directeur-trice de recherche et approbation du sous-comité d'admission et d'évaluation, le statut d'absent-e pendant au plus douze mois consécutifs ou non. Toutefois, cette période d'absence autorisée compte dans la durée maximale de son programme de doctorat.

6.8 Prolongation exceptionnelle

L'étudiant-e régulier-ère qui n'a pas complété les activités de son programme d'études pendant la durée maximale prévue à cette fin et qui désire poursuivre son programme, peut, à titre exceptionnel, obtenir une prolongation de cette durée maximale. Sinon, il,elle est exclu-e du programme.

La prolongation de la durée maximale du programme de l'étudiant-e peut être accordée pour une durée d'au plus un an. Elle n'est renouvelable qu'une seule fois.

6.9 Inscription en rédaction de thèse

L'étudiant-e qui a terminé sa scolarité et ses examens de synthèse et qui est en rédaction de thèse doit également remplir les formalités d'inscription et ce, à chacune des sessions (y compris les sessions d'été) pendant lesquelles il,elle poursuit la rédaction de sa thèse. Il,elle peut le faire cependant par voie postale, en suivant les procédures prévues à cette fin. L'étudiant-e qui omet de s'inscrire en rédaction de thèse doit procéder à une nouvelle demande d'admission.

Pour tout-e étudiant-e le défaut d'inscription à une session, sauf en cas d'absence autorisée, entraîne son renvoi.

6.10 Comité départemental du doctorat et responsable du programme

Le comité départemental de programme du doctorat en sciences des

religions est composé de deux professeurs-es du département dont le,la responsable du programme de doctorat, tous,toutes désignés-es par l'assemblée départementale. Il est aussi composé d'un nombre égal d'étudiants-es inscrits-es au programme et désignés-es par eux,elles.

Le comité départemental de doctorat a pour mandat d'élaborer et de réviser le programme, de veiller à sa réalisation, de s'assurer de sa qualité et de son opportunité et de faire rapport au Comité conjoint UQAM-Concordia. Il détient en outre la responsabilité de voir à ce que le choix des cours et l'objet des recherches soient conformes aux objectifs du programme, d'élaborer et de présenter les commandes de cours, d'assurer l'évaluation des enseignements. Il doit former le sous-comité d'admission et d'évaluation qui a pour mandat de juger de l'admissibilité des candidats-es au doctorat et de prendre les dispositions relatives à l'évaluation des thèses. Ce sous-comité est formé des professeurs-es membres du comité de doctorat.

Le,la responsable (directeur-trice) du programme de doctorat a pour mandat d'administrer le programme de doctorat et d'effectuer les tâches requises au bon fonctionnement de ce programme. Il,elle veille à ce que chaque étudiant-e ait un-e directeur-trice, coordonne l'ensemble des activités pédagogiques des étudiants-es, effectue les inscriptions et tient à jour les dossiers pédagogiques.

6.11 Aide financière

Différentes formes d'aide financière sont offertes aux étudiants-es.

Des bourses d'excellence d'un montant intéressant sont offertes par plusieurs organismes externes. Le Service de l'aide financière publie chaque année un répertoire de ces bourses.

Dans le cadre du volet 2 du Programme d'aide financière aux chercheurs et aux créateurs (PAFACC), l'UQAM offre une centaine de bourses annuellement aux étudiants-es à temps complet dans les programmes de maîtrise de recherche et de doctorat de recherche. Les directeurs-trices de programmes d'études avancées en informent les étudiants-es dès la rentrée en septembre.

Des postes d'assistant-e de recherche, de chargé-e de cours et d'auxiliaire d'enseignement sont aussi disponibles dans les départements. On peut obtenir des informations sur ces possibilités d'emploi auprès des directeurs-trices de départements.

7. Corps professoral

Département des sciences religieuses de l'UQAM

CARON, Anita:
Ph.D. (Sciences religieuses)
- Études féministes
- Éducation morale et religieuse

CHAGNON, Roland:
Ph.D. (Religion)
- Nouveaux mouvements religieux
- Théorie de la religion

MÉNARD, Guy:
Doctorat (Anthropologie - Ethnologie)
- Anthropologie religieuse des sociétés contemporaines
- Religion, technique et sexualité
- Méthodologie de la recherche

PIERRE, Jacques:
Ph.D. (Théologie)
D.E.A. (Sémiotique)
- Théorie de la religion
- Sémiologie
- Épistémologie

PRADES, José:
Doctorat (Sciences sociales et économie)
- Sociologie de l'éthique et de la religion
- Histoire des théories de la religion

ROUSSEAU, François:
Ph.D. (Sciences religieuses)
- Exégèse
- Analyse structurelle

ROUSSEAU, Louis:
Ph.D. (Sciences religieuses)
- Histoire religieuse du Québec
- Les sciences religieuses au Québec

SAVARD, Denis:
Ph. D. (Sciences religieuses)
- Les spiritualités et la mort
- Psychologies et religions

VOLANT, Éric:
Ph.D. (Théologie)
- Morales et éducation morale
- Études bioéthiques portant sur la mort
- Technologie, science et éthique

Department of Religion de l'Université Concordia

BIRD, Fred:
Ph.D. (Sociologie)
- Éthiques comparées
- Sociologie de la religion

DAVIS, Charles:
S.T.M. (Philosophie de la religion)
- Philosophie de la religion
- Études théologiques

DESPLAND, Michel:
Th.D. (Philosophie de la religion)
- Éthiques philosophiques
- Philosophie de la religion
- Histoire de l'étude de la religion

LIGHSTONE, Jack:
Ph.D. (Histoire des religions - Judaïsme)
- Pensée rabbinique ancienne
- Judaïsme contemporain

McDONOUGH, Sheila:
Ph.D. (Études de la religion)
- Études islamiques
- Religion comparée

MILLER, David:
Ph.D. (Études de la religion)
- Études bouddhistes
- Religion comparée

OPPENHEIM, Michael:
Ph.D. (Études de la religion)
- Philosophie juive de la religion

ROBINSON, Ira:
Ph.D. (Études juives)
- Pensée juive médiévale

ROSSNER, John:
Ph.D. (Phénoménologie de la religion)
- Religion et culture

TESKEY, Lynn:
M. Phil. (Anthropologie)
- Études hindouistes
- Anthropologie de la religion